

INTERREGION SUD N3 SLALOM
SEV de Vinon sur Verdon : Dimanche 17 mai 2015

Organisation
Informations

Structure organisatrice : Club de Vinon [vvck.e-monsite.com](http://www.vvck.e-monsite.com)
R1 : Denis BARKAT - dbarkat@sdis04.fr – 06.51.29.75.01.
Juge arbitre : LACROIX Franck

Parcours
Catégories
Niveau
Inscriptions

Stade d'eau vive de Vinon -Parcours de classe III / Débit régulé par EDF
Minimes / Cadets / Juniors / Séniors / Vétérans
Pagaie Verte Eau Vive (tous participants)
En ligne sur
http://www.ffck.org/eau_vive/slalom/inscriptionsEnLigne/index.php?ajax=true&

Responsable
Echéances
Frais d'inscription
Hébergement

Denis BARKAT dbarkat@free.fr – 06.51.29.75.01
Pour le **12 mai 2015**
10 € par bateau pour les 2 courses (chèque à l'ordre de la FFCK)
1/ Gîtes de Groupe : Moulin St-André-04.92.73.18.08/Fax : 04.92.78.93.20
Email : moulin.standre@vinon-sur-verdon.fr (<http://moulinstandre.vinon-sur-verdon.fr>)
2/ Centre Regain à Ste Tulle 04 92 70 21 71- <http://www.hotel-regain-manosque.com/centre-sportif-provence/> - info@centre-regain.com
3/ Hôtels à Manosque et Vinon
Sur place buvette/ sandwiches/gâteaux

Restauration

PROGRAMME PREVISIONNEL

(Révisable en fonction du nombre d'inscrits)

Samedi 4 avril 2015

- ❖ Débit régulé de 24 à 40^{m³/s} de 9h30 à 17h00 (horaires en attente de confirmation)
- ❖ A partir de 14h00 > Confirmation des inscriptions/Remise des dossards
- ❖ De 10h00 à 16h00 > Entraînement libre sous la responsabilité des clubs
- ❖ 17h00 > Fermeture du bassin et montage du parcours

Dimanche 5 avril 2015

- ❖ Débit régulé de 24 à 40^{m³/s} de 8h30 à 16h
- ❖ 8h15 > Réunion des juges; Remise des dossards (Clubs absents le samedi)
- ❖ 8h45 > approbation du parcours course de qualification
- ❖ 9h30 > 1er départ course de qualification (départ toutes les 45'')
- ❖ 13h00 > 1er départ Finale A et B (départ toutes les 45'')

Confirmations / Retrait des dossards

- ❖ Au bâtiment course en amont du stade
- ❖ Remise des dossards contre un chèque de caution de 50€ par club

Jugement

- ❖ Chaque club doit fournir 1 juge non compétiteur pour 3 embarcations inscrites et 2 juges à partir de 12 embarcations inscrites.

Sécurité et conformité du matériel

- ❖ Compétition : règlement FFCK - vérification par tirage au sort
- ❖ Entraînement libre : sous la responsabilité des clubs (arrêté du 4 mai 1995)